



Doc. 11636
24 juin 2008

Mobiliser les parlements pour le développement de l'Afrique

Rapport

Commission des questions économiques et du développement
Rapporteur: M. Vidar BJØRNSTAD, Norvège

Résumé

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative politique lancée par des dirigeants africains en 2001 pour promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance tout en faisant progresser les objectifs de développement socioéconomique de l'Union africaine conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies en 2000 avec un horizon de réalisation à 2015. Toutefois, des gouvernements non responsabilisés, le gaspillage des ressources et la corruption se sont trop souvent révélés un obstacle à une croissance économique durable et à un développement social équitable en Afrique. C'est pourquoi les fondateurs du NEPAD ont reconnu qu'une bonne gouvernance, une gouvernance responsable, est essentielle pour surmonter les obstacles au développement de l'Afrique. D'où l'importance du Mécanisme africain d'examen entre pairs (MAEP), un processus de *monitoring* sous direction africaine qui vise à améliorer la gouvernance dans les pays participants.

La grande majorité des parlementaires s'accorde à dire que la réussite de la mise en place du NEPAD, du MAEP et des objectifs de bonne gouvernance en général ne peut être concrétisée si l'on ne consolide pas et ne soutient pas le système parlementaire et le rôle du parlement lui-même. Toutefois, il est aussi largement reconnu que les parlements, tant en Afrique qu'en Europe, ne sont pas suffisamment impliqués dans le processus du NEPAD et souvent même insuffisamment informés à ce sujet.

La commission des questions économiques et du développement soutient donc les efforts visant à renforcer le rôle des parlements dans le suivi du NEPAD et dans sa mise en œuvre. Elle invite les parlements européens et africains à approfondir encore leur examen des politiques, processus et mécanismes de développement en vue de garantir la cohérence et la bonne gouvernance, et en particulier de renforcer leur supervision de l'Assistance au développement outre-mer, pour veiller à ce que les fonds apportés dans ce cadre soient convenablement utilisés conformément à la politique des gouvernements. La commission estime également qu'il conviendrait d'étoffer entre les deux continents le dialogue bilatéral entre parlements ainsi que la coopération concernant l'aide au développement et la bonne gouvernance. Dans ce contexte, la commission rappelle l'accord de l'Assemblée conclu en 2005 avec le Parlement panafricain et estime qu'il serait bon d'agir pour une mise en œuvre plus active de cet accord.



Sommaire	Page
A. Projet de résolution	3
B. Exposé des motifs, par M. Bjørnstad	6
1. Introduction	6
2. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	7
2.1. Contexte et objectifs	7
2.2. Les progrès réalisés à ce jour	9
3. Mobiliser les parlements en faveur du développement de l'Afrique	12
3.1. Le rôle des parlements africains – Renforcer les capacités et élargir l'espace parlementaire ...	12
3.2. En Europe (par exemple, commissions parlementaires)	14
3.3. Coopération parlementaire Afrique-Europe (Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), Accord de coopération de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec le Parlement panafricain (PAP), etc.)	15
4. Le rôle du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) ...	16
5. Le Sommet Union européenne-Afrique	16
6. Le point sur quelques questions fondamentales	17
7. Conclusions et recommandations	18
8. Bibliographie	19

A. Projet de résolution

1. En 2001, les chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine (désormais Union africaine) ont adopté le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ce «cadre stratégique pour la renaissance de l'Afrique» a quatre objectifs majeurs: *a.* éradiquer la pauvreté; *b.* placer les pays africains sur la voie d'une croissance et d'un développement durables; *c.* intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et mettre un terme à sa marginalisation dans le contexte de la mondialisation; et *d.* accélérer l'autonomisation des femmes. Le principal intérêt du NEPAD réside dans le fait qu'il s'agit d'une stratégie de développement menée par l'Afrique qui nécessite des engagements politiques forts des chefs d'Etat participants. Ce partenariat sert donc de référence par rapport à laquelle les dirigeants peuvent être tenus responsables et de cadre dans lequel les efforts de la communauté internationale peuvent s'inscrire.
2. Le NEPAD est une initiative politique conçue pour promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance et en même temps le programme socioéconomique de l'Union africaine destiné à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) tels que définis par l'ONU en 2000. En adoptant ces objectifs, la communauté mondiale s'est engagée à éradiquer la pauvreté extrême et la faim; à réaliser l'accès universel à l'enseignement primaire; à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes; à réduire la mortalité infantile; à améliorer la santé des mères; à lutter contre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies; à assurer le caractère durable de l'environnement et à développer un partenariat mondial pour le développement.
3. L'Assemblée parlementaire a maintes fois souligné l'importance des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans ses [Résolutions 1449 \(2005\)](#) sur l'environnement et les objectifs du Millénaire pour le développement et [1450 \(2005\)](#) sur la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
4. Malgré des avancées, il est malheureusement peu probable que l'Afrique subsaharienne parvienne à réaliser l'objectif de la réduction de moitié de la pauvreté d'ici à 2015. Qui plus est, le continent accuse aussi un retard au niveau de la plupart des autres indicateurs bien qu'il soit difficile d'évaluer les progrès dans de nombreux pays en raison de statistiques limitées.
5. Les fondateurs du NEPAD ont reconnu qu'une gouvernance de qualité et responsable est essentielle pour surmonter les obstacles au développement de l'Afrique. Des gouvernements soumis à aucun contrôle, le gaspillage des ressources et la corruption ont longtemps défavorisé la croissance économique durable et le développement social équitable. Dans le document-cadre du NEPAD, les responsables politiques s'engagent conjointement à «promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays respectif en élaborant des normes claires en matière de responsabilité, de transparence et de gouvernance participative aux niveaux national et régional».
6. Il existe, parmi les parlementaires d'Afrique et d'Europe, un large consensus selon lequel la mise en œuvre réussie du NEPAD et des objectifs de bonne gouvernance en général passe par le système parlementaire et par le renforcement et le soutien du parlement proprement dit. De plus, l'Europe ne peut réviser ses politiques de coopération pour le développement sans consulter l'Afrique et sans accorder aux parlements africains l'attention qu'ils méritent.
7. Cela étant, il est aussi largement reconnu que les parlements, tant en Afrique qu'en Europe, ne s'impliquent pas suffisamment dans le processus du NEPAD et manquent souvent d'informations à son sujet, d'où l'incapacité des parlementaires à engager un dialogue avec leurs électeurs sur les aspects importants du partenariat, ce qui prive encore celui-ci du soutien du public. Les parlements d'Europe ne sont pas vraiment décidés à tenir compte du processus du NEPAD lorsqu'ils prennent des décisions concernant des questions importantes pour le développement de l'Afrique.
8. L'Assemblée estime que les parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe devraient s'investir davantage dans les questions de développement. Les parlements nationaux pourraient envisager la possibilité de créer des commissions chargées de la coopération pour le développement s'il n'en existe pas encore. L'Assemblée souligne l'importance d'une participation parlementaire à l'aide officielle au développement et d'un contrôle parlementaire de cette aide. Les engagements devraient faire l'objet d'un suivi plus efficace tant quantitativement que qualitativement. La cohérence des politiques devrait être renforcée, notamment entre pays donateurs. Les parlementaires doivent être mobilisés et informés comme il se doit pour tenir compte des questions de développement relatives à l'Afrique et à d'autres régions et expliquer leur importance à leurs électeurs.

9. L'Assemblée se félicite des travaux d'institutions et réseaux interparlementaires pour mobiliser les parlements en Europe et en Afrique, renforcer leurs capacités et leur implication dans les questions de développement et promouvoir le NEPAD. On citera à cet égard l'Union interparlementaire, le Parlement européen, le Parlement panafricain, l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), le Réseau parlementaire de la Banque mondiale (PNoWB), le Forum des parlementaires africains pour le NEPAD, le Groupe de contact des parlementaires africains pour le NEPAD, le Réseau de parlements africains contre la corruption (APNAC) et, dans le contexte de la protection de l'environnement en Afrique et sa capacité à assurer sa propre production alimentaire, le Réseau parlementaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (PNoUNCCD).

10. En tant que représentants du peuple, les parlementaires devraient jouer pleinement leur rôle constitutionnel, en exerçant leur compétence législative, élective et budgétaire, en demandant des comptes à l'exécutif et en exerçant leur influence sur les affaires internationales. En Afrique, les parlements doivent davantage participer à l'examen systématique de la manière dont l'aide au développement est utilisée, à l'élaboration des politiques et au suivi des progrès (objectifs du Millénaire pour le développement, Forum pour le partenariat de l'Afrique, Mécanisme africain d'évaluation entre pairs, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté).

11. Pour renforcer le rôle des parlements en Afrique, les capacités doivent aussi être renforcées de même que les institutions. C'est pourquoi l'Assemblée soutient fermement le principe selon lequel toutes les contributions et accords dans le cadre de l'aide publique au développement devraient réserver des montants spécifiques pour renforcer la capacité des parlements nationaux et organes parlementaires de l'Afrique. De tels accords devraient stipuler que les parlements doivent être impliqués dans la surveillance de leur mise en œuvre, selon les principes de bonne gouvernance.

12. Le Mécanisme africain d'évaluation entre pairs (MAEP) est une initiative importante de l'Union africaine visant à améliorer la gouvernance dans les pays participants selon le principe qui veut qu'une bonne gouvernance est essentielle pour créer un climat d'investissement positif, condition préalable indispensable à une croissance économique durable. L'Assemblée est fermement convaincue de la nécessité de maintenir le rôle de leader de l'Afrique concernant le MAEP mais estime que les Etats membres du Conseil de l'Europe et leurs parlements doivent suivre l'évolution de près et continuer d'accorder leur soutien à ce processus et à la mise en œuvre des plans d'action élaborés dans ce cadre.

13. L'Assemblée souligne la nécessité d'intensifier la coopération et le dialogue bilatéraux entre parlements, aux niveaux national et continental, pour une plus grande compréhension en matière d'aide officielle au développement et de bonne gouvernance. Dans ce contexte, elle rappelle l'accord qu'elle a conclu en 2005 avec le Parlement panafricain et est d'avis que des mesures devraient être prises pour l'appliquer plus activement. En outre, en s'inspirant de l'expérience de l'Assemblée en tant que tribune pour l'examen des activités d'institutions internationales économiques et financières telles que la BERD et l'OCDE, le Parlement panafricain pourrait envisager de servir de tribune parlementaire pour des institutions telles que la Banque africaine de développement.

14. L'Assemblée se félicite de la Résolution sur l'état des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, adoptée par le Parlement européen le 25 octobre 2007, et de la déclaration commune adoptée par les parlements européen et panafricain avant le Sommet de Lisbonne Union européenne-Afrique des 8 et 9 décembre 2007. La mise en œuvre de la stratégie conjointe et du plan d'action résultant de ce sommet devrait être suivie de près par les parlements de l'Union européenne et de l'Afrique.

15. L'expérience en matière de coopération internationale a montré que la mise en commun d'expériences et de bonnes pratiques améliore la qualité des politiques. Entre autres institutions, le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud) a une vaste expérience qui pourrait profiter aux nouvelles activités axées sur l'éducation mondiale au développement et à la bonne gouvernance fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Il est essentiel que le centre regagne la confiance pleine et entière des Etats membres du Conseil de l'Europe en exécutant des programmes qui correspondent plus étroitement aux besoins et aux intérêts des intéressés actuels et futurs, avec le soutien plein et entier de l'Assemblée parlementaire.

16. En conséquence, l'Assemblée:

16.1. soutient sans réserve les efforts consentis en Afrique et en Europe pour renforcer le rôle des parlements dans la promotion et la supervision du NEPAD et des processus liés à sa mise en œuvre, et pour mobiliser le soutien et la participation des populations;

- 16.2. invite les gouvernements et parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe:
- 16.2.1. à accroître le soutien et l'aide au NEPAD par tous les moyens appropriés pour l'aider à acquérir la réussite que les peuples africains méritent;
 - 16.2.2. à veiller à ce que, dans toutes les contributions et accords d'aide publique au développement, des montants spécifiques soient réservés pour renforcer la capacité des parlements nationaux et organes parlementaires africains, et que de tels accords stipulent que les parlements doivent être impliqués dans la surveillance de leur mise en œuvre, selon les principes de bonne gouvernance;
 - 16.2.3. à suivre de manière critique et à continuer de soutenir le Mécanisme africain d'examen entre pairs et les Plans d'action élaborés dans ce cadre dont le contrôle doit être conservé par les pays africains;
- 16.3. invite les parlements des Etats membres du Conseil de l'Europe à s'intéresser davantage aux questions de développement, éventuellement en créant des commissions chargées de la coopération pour le développement s'il n'en existe pas encore;
- 16.4. demande aux parlements d'Europe et d'Afrique:
- 16.4.1. d'intensifier leur suivi des politiques, processus et mécanismes en matière de développement en vue d'assurer la cohérence et de parvenir à la bonne gouvernance, et notamment de renforcer leur supervision de l'Aide au développement outre-mer, afin de veiller à ce qu'elle soit utilisée convenablement conformément à la politique des gouvernements;
 - 16.4.2. de renforcer le dialogue et la coopération entre parlements des deux continents sur les questions d'aide au développement et de bonne gouvernance;
- 16.5. invite les gouvernements des Etats membres:
- 16.5.1. à tenir leurs engagements concernant l'aide publique au développement en général et celle destinée au continent africain en particulier;
 - 16.5.2. à renforcer leur soutien au Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales du Conseil de l'Europe (Centre Nord-Sud), et, le cas échéant, à y adhérer ou à y revenir s'ils en étaient sortis;
- 16.6. invite le Bureau de l'Assemblée:
- 16.6.1. à prendre des mesures pour mettre en œuvre plus activement l'accord de coopération de l'Assemblée avec le Parlement panafricain;
 - 16.6.2. à faire un usage plus complet de l'accord de coopération de l'Assemblée avec le Centre Nord-Sud.

B. Exposé des motifs, par M. Bjørnstad

1. Introduction

«(...) l'Afrique, la première des grandes causes morales pour laquelle le monde doit aujourd'hui s'engager (...)», selon Tony Blair, alors Premier ministre britannique, s'exprimant devant les micros de CNN lors du Forum économique mondial 2007 de Davos.

1. A la moitié du délai que la communauté internationale s'est fixé pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la nécessité de redoubler d'efforts est largement reconnue. Selon l'Organisation des Nations Unies, il n'est pas improbable qu'aucun des objectifs convenus au niveau international en matière de réduction de la pauvreté ne soit atteint pour le continent africain. Si des progrès ont été enregistrés jusqu'ici dans le domaine de l'éducation et de la réduction de la pauvreté, l'engagement politique des dirigeants africains et de la communauté internationale doit être soutenu et intensifié, afin d'accélérer les progrès et d'améliorer ainsi les conditions de vie de millions d'Africains.

2. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été lancé en 2001 et approuvé avec un grand retentissement par les pays africains et leurs partenaires dans les pays industrialisés. Fondé sur le postulat que les Africains assument la responsabilité première du développement de leur continent, il souscrit à la réalisation des OMD. Sur la base d'une appropriation par l'Afrique et de son engagement, une nouvelle forme de partenariat avec la communauté internationale a été définie. Tandis que les dirigeants africains ont promis d'améliorer les structures de gouvernance et de prendre en charge le processus de développement, la communauté internationale s'est engagée à accroître sa contribution financière et à rendre l'aide plus efficace. Les termes de cette nouvelle forme de coopération ont été approuvés dans le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide.

3. Il est largement reconnu que la bonne gouvernance est un facteur essentiel de succès du développement social et économique. Par les fonctions qu'ils remplissent en matière de législation, de contrôle et de représentation, ainsi que par leurs pouvoirs budgétaires et électifs et leur capacité à influencer sur les affaires étrangères, les parlements sont un acteur nécessaire pour garantir une bonne gouvernance. Les chefs d'Etat qui ont approuvé le NEPAD ont reconnu l'importance d'une bonne gouvernance pour le développement de l'Afrique. Il appartient à présent aussi aux parlementaires d'assurer le suivi des engagements pris à l'échelle de l'Afrique et de la communauté internationale, et de surveiller leur mise en œuvre.

4. Le but du présent rapport est d'analyser la contribution des parlementaires à l'avancement du programme de travail du NEPAD et à la réalisation de l'objectif 2015 de réduction de la pauvreté. Il fournit des informations sur le NEPAD et les engagements de Monterrey et de Paris à partir desquelles il illustre les mécanismes de suivi existants et identifie les domaines dans lesquels les parlementaires peuvent jouer un rôle tant en Afrique qu'en Europe.

5. Par ses [Résolutions 1449](#) sur l'environnement et les OMD (2005) et [1450](#) sur la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) (2005), l'Assemblée a déjà contribué à mobiliser les parlementaires et les gouvernements sur les questions de développement en soulignant l'importance des OMD. Dans le cadre du rapport annuel sur l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'économie mondiale à l'Assemblée parlementaire élargie, la commission examine également le travail fourni par l'OCDE pour accroître l'efficacité des efforts de coopération au développement de ses membres.

6. Le rapporteur aimerait remercier non seulement ses collègues qui ont formulé des suggestions utiles, mais aussi les experts qui ont apporté leur contribution aux auditions organisées par la commission des questions économiques et du développement pendant la préparation de ce rapport: M. Eugene Owusu, conseiller principal, Partenariats stratégiques avec l'Afrique, Bureau de Bruxelles du PNUD; le Dr Jeff Balch, directeur pour la recherche et l'évaluation, Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA); M. David Gakunzi, ancien chef de l'Unité dialogue, Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe; M. Denis Huber, directeur exécutif du Centre Nord-Sud; le professeur Ben Turok, parlementaire, membre du Parlement sud-africain et président du Groupe de contact des parlementaires africains pour le NEPAD; le Dr Eckhard Deutscher, président du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE; M^{me} Doris C. Ross, directrice adjointe des bureaux européens du FMI; M. Jean-Christophe Bas, directeur pour le Dialogue politique en matière de développement pour la vice-présidence des affaires extérieures de la Banque mondiale; et le professeur Uwe Holtz, membre de la Société pour le développement international, ancien président de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire ainsi qu'ancien président de la Commission sur la coopération économique et le développement du Bundestag allemand. Bien entendu, le rapporteur prend l'entière responsabilité de son rapport.

2. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2.1. Contexte et objectifs

7. Le NEPAD représente une «vision et un cadre stratégique pour la renaissance de l'Afrique». Rédigé par cinq chefs d'Etat africains¹, il a été appuyé par l'Organisation de l'unité africaine – rebaptisée Union africaine (UA) – lors de son sommet en 2001. Son principal intérêt réside dans le fait qu'il s'agit d'une stratégie de développement menée par l'Afrique et qu'il implique de solides engagements politiques de la part des chefs d'Etat qui y participent. Il représente donc un point de référence à l'égard duquel les dirigeants peuvent être tenus de rendre des comptes et un cadre dans lequel les efforts de la communauté internationale peuvent s'intégrer. Il s'agit jusqu'à présent d'un programme de l'Union africaine via son propre secrétariat en Afrique du Sud. Toutefois, il y a de fervents partisans d'une intégration formelle du NEPAD dans les structures de l'Union africaine, ce qui alourdirait considérablement le poids de la bureaucratie sur le programme (*Jeune Afrique* 2007²).

8. La stratégie s'articule autour de quatre objectifs principaux: *a.* éradiquer la pauvreté; *b.* placer les pays africains sur la voie d'une croissance et d'un développement durables; *c.* intégrer l'Afrique à l'économie mondiale et mettre un terme à sa marginalisation dans le contexte de la mondialisation; et *d.* accélérer l'autonomisation des femmes. Afin d'atteindre ces objectifs, des priorités ont été définies par secteur. Elles portent notamment sur les infrastructures (par exemple dans les domaines de la communication, de l'énergie, des transports, de l'eau et de l'assainissement) et le développement des ressources humaines, mais concernent également l'agriculture, l'environnement, la culture et les sciences et technologies.

9. Les fondateurs du NEPAD ont reconnu le fait qu'une bonne gouvernance responsable est essentielle pour surmonter les obstacles au développement de l'Afrique. Des gouvernements non soumis à l'obligation de rendre des comptes, le gaspillage des ressources et la corruption ont, pendant longtemps, entravé la croissance économique durable et le développement social équitable. Dans le document-cadre du NEPAD, les dirigeants politiques assument conjointement la responsabilité de «promouvoir et protéger la démocratie et les droits de l'homme dans leur pays et leur région en établissant des normes claires de responsabilité, de transparence et de démocratie directe aux niveaux local et national».

10. Le mécanisme le plus important visant à améliorer la gouvernance dans les pays participants est le Mécanisme africain d'évaluation des pairs (MAEP), créé par l'Union africaine deux ans après l'adoption du document stratégique du NEPAD. Le mécanisme de mise en conformité volontaire et d'apprentissage mutuel est ouvert aux 53 Etats de l'Union africaine. Historiquement, les dirigeants africains étaient peu enclins à débattre des questions de gouvernance à un niveau régional ou international. Avec l'adoption du MAEP et malgré des échecs répétés enregistrés dans divers pays, il y a de sérieux espoirs de voir se développer un véritable débat et un engagement pour une bonne gouvernance. Le concept d'évaluation des pairs et d'apprentissage part du principe qu'une convergence non coercitive et progressive des politiques et des pratiques dans les pays participants est plus efficace pour construire des systèmes bien gouvernés que les tentatives coercitives ou la conditionnalité.

11. Le MAEP reflète le diagnostic du NEPAD selon lequel une bonne gouvernance est essentielle pour créer un climat d'investissement positif comme condition préalable à une croissance économique soutenue. L'évaluation d'un pays doit donc inclure les diverses dimensions de la gouvernance: une gouvernance démocratique et politique impliquant une gouvernance efficace du secteur public et la lutte contre la corruption; une gouvernance économique impliquant la mise en œuvre de politiques macroéconomiques transparentes, prévisibles et saines ainsi que des systèmes de finances publiques sains et transparents; une gouvernance des entreprises impliquant la création d'un environnement industriel et commercial favorable, des réglementations saines, et des codes de conduite pour une gestion éthique des entreprises. En outre, le MAEP étudie le développement socio-économique du pays et sa capacité à concevoir ses propres processus et mécanismes destinés à mettre en œuvre des politiques de développement.

12. A ce jour, 28 pays ont adhéré au MAEP et, ce faisant, ont en principe déclaré qu'ils étaient prêts à se soumettre à une évaluation de leurs systèmes et pratiques de gouvernance. Il est intéressant de noter que six des pays participants sont classés par Freedom House comme «non libres» et 13 comme «en partie libres» seulement, ce qui dissipe en partie les craintes que seuls ceux qui obtiendraient les meilleurs résultats accepteraient d'affronter l'épreuve. Lors de la première phase de l'évaluation, un comité du pays prépare sa propre évaluation à travers un processus de consultation. A la suite d'une visite d'évaluation effectuée par

1. Ceux de l'Algérie, de l'Egypte, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud.
2. Voir une sélection de sources annexée en fin de rapport.

une équipe d'un pays pair, le rapport d'auto-évaluation et le plan d'action du pays sont finalisés. Ces documents constituent la base de l'évaluation par le Forum MAEP de chefs d'Etat et de gouvernement. Les documents qui en résultent fournissent à la société civile et aux parlements des outils puissants pour imposer aux gouvernements l'obligation de répondre de leurs actes. Dans le même temps, pendant tout le processus, les Etats devraient être incités à améliorer leur gouvernance pour éviter d'être dénoncés publiquement. Il faut espérer que les pays seront plus nombreux à participer à ce processus d'évaluation constructif, à même de contribuer à un climat de développement favorable, et que des mesures seront prises pour remédier aux problèmes constatés.

13. En passant d'un document-cadre à un plan d'action stratégique, le NEPAD entreprend des actions à l'échelle de l'Afrique, mais aussi au niveau international. En souscrivant aux objectifs du Millénaire pour le développement, les fondateurs du NEPAD estimaient qu'un total de 64 milliards de dollars des Etats-Unis serait nécessaire chaque année pour réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté d'ici à 2015. La majeure partie de cette somme devra provenir de sources externes, et notamment de l'aide publique au développement (APD). Les flux de capitaux privés sont décrits comme étant une «préoccupation à plus long terme». En outre, le NEPAD appelle les pays développés à ouvrir leurs marchés aux produits africains.

14. En ce qu'il insiste sur l'appropriation africaine tout en appelant à une augmentation de l'aide financière, le NEPAD est en conformité avec les grandes orientations qui président à l'élaboration des politiques de développement au niveau international depuis quelques années. Les efforts pour obtenir davantage de fonds (qui soient aussi utilisés plus efficacement) pour la coopération au développement ont été au cœur des conférences internationales qui ont suivi le Sommet du Millénaire de l'ONU en 2000. L'appropriation par les pays et l'adaptation de l'aide aux plans et stratégies nationaux sont parmi les éléments centraux d'une meilleure distribution des fonds.

Le NEPAD dans le contexte des conférences internationales: relation avec les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies, le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Paris de 2005

15. A la fin de la guerre froide, l'on a fondé de grands espoirs dans de nouveaux modèles de coopération au développement indépendants des intérêts des grandes puissances et ouverts à un véritable partenariat. Dix ans plus tard, toutefois, les décideurs ont été contraints de reconnaître que les progrès réalisés étaient trop limités et trop lents pour contribuer de façon significative à l'éradication de la pauvreté et atténuer les déséquilibres mondiaux. Le sujet principal de préoccupation était l'Afrique, où les indicateurs de développement humain n'ont montré aucun signe d'amélioration. Au Sommet du Millénaire des Nations Unies tenu en 2000, les dirigeants du monde ont ainsi adopté les objectifs du Millénaire pour le développement, objectifs clairs et quantifiables visant à améliorer les conditions de vie des habitants des pays en développement. L'objectif général de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 a été complété par des objectifs dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes et de l'environnement.

16. A la Conférence de Monterrey sur le financement du développement en 2002, plus de 50 chefs d'Etat, ministres des Finances et ministres des Affaires étrangères sont parvenus à un accord sur un nouveau partenariat entre pays en développement et pays développés pour réaliser les OMD. Ils ont reconnu que la tâche relevait principalement de la compétence des gouvernements des pays en développement eux-mêmes et qu'elle dépendait notamment de leur capacité et de leur volonté de mettre en place des cadres politiques et institutionnels appropriés. Dans le même temps, ils ont reconnu que les pays ne seraient pas en mesure d'atteindre ces objectifs sans une aide significative de la communauté internationale. D'un point de vue quantitatif, les participants ont appelé les «pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs consistant à consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'APD en faveur des pays en développement et à affecter une part de 0,15 % à 0,20 % aux pays les moins avancés». D'un point de vue qualitatif, l'accord appelle les donateurs à faire davantage d'efforts pour harmoniser leurs procédures, délier l'aide et adopter des cadres contrôlés et proposés par les pays en développement.

17. La qualité de l'aide a été la priorité du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Paris en mars 2005. Améliorer la qualité de l'aide implique d'accorder davantage d'importance aux résultats de la coopération au développement et à la réduction des coûts de transaction. Les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide sont par conséquent l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Il a été convenu que les pays en développement exerceraient un leadership efficace sur leur processus de développement et que les pays donateurs aligneraient leur soutien sur les politiques nationales de développement. En améliorant la coordination et

l'harmonisation des procédures, on rendrait l'utilisation de l'aide plus efficace. En outre, les pays donateurs et les pays en développement se sont engagés à être mutuellement responsables des résultats obtenus en matière de développement.

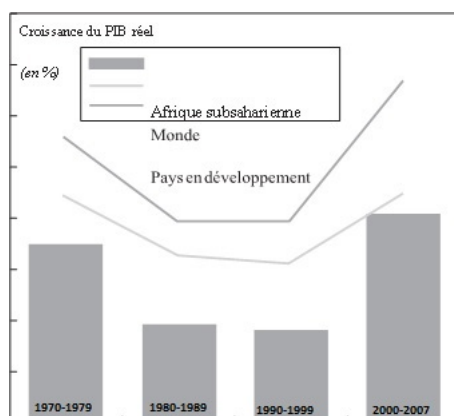
18. L'engagement d'accroître l'aide publique au développement a été réaffirmé avec force par les pays du G8 lors de leur Sommet de Gleneagles en juillet 2005. Sur les 50 milliards de dollars supplémentaires par an d'aide publique au développement, la moitié a été allouée à l'Afrique. Le continent constitue une priorité du G8 depuis la présentation du document du NEPAD et l'adoption du Plan d'action pour l'Afrique au Sommet de Kananaskis en 2002. A Evian, en 2003, le partenariat entre le G8 élargi et le NEPAD a institué le Forum pour le partenariat avec l'Afrique afin de procéder au suivi des engagements et générer un soutien international pour le NEPAD.

2.2. Les progrès réalisés à ce jour

19. La dynamique politique autour du développement de l'Afrique a été, du moins en partie, accompagnée par une forte hausse de la croissance économique. Depuis 1997, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en Afrique subsaharienne se situait à 3 % ou plus. En 2005 et 2006, il a même dépassé 5 %. Il devrait, selon les estimations, être de 6,6 % en 2007 et, selon les projections, de 6,5 % en 2008 (FMI, *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, avril 2008). Bien que l'on puisse attribuer cette expansion à l'essor de la production des pays exportateurs de pétrole, il est intéressant de noter que les pays importateurs de pétrole ont eux aussi connu des taux de croissance élevés, dus à un niveau d'investissements internes soutenu, favorisé par une plus grande stabilité macroéconomique et par l'avancement des réformes dans la plupart des pays. Les pays de la région ont aussi tiré profit de la forte demande de leurs produits de base, d'un afflux plus important de capitaux et d'un allègement de leur dette. Malgré cette image positive, les observateurs restent critiques quant aux effets de cette reprise économique, qui restent vulnérables aux risques de ralentissement de l'économie à l'échelle mondiale, d'une hausse de l'inflation, d'une mauvaise mise en œuvre des politiques internes et de l'instabilité politique. Si la proportion de la population vivant dans des conditions d'extrême pauvreté a baissé de 4,7 points de pourcentage entre 1999 et 2004, le nombre de pauvres demeure toutefois constant à près de 300 millions, en raison d'une forte croissance démographique (*Rapport mondial de suivi 2007* de la Banque mondiale). Les observateurs s'attendent très largement à ce que l'OMD consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 ne soit pas atteint pour l'Afrique subsaharienne. De plus, le continent est également à la traîne en ce qui concerne la plupart des autres indicateurs, bien que l'évaluation des progrès dans beaucoup de pays soit difficile en raison des lacunes des statistiques.

Graphique 1: Croissance comparée

La croissance de l'Afrique subsaharienne est forte



Sources FMI, *Perspectives de l'économie mondiale* et base de données du Département Afrique

20. Sur la base d'une nouvelle approche de partenariat, un certain nombre de mécanismes de suivi ont été proposés et mis en œuvre pour les actions prévues dans le cadre du NEPAD et des engagements de la communauté internationale. Au Sommet du G8 de 2003, les dirigeants africains et ceux du G8 ont institué le Forum pour le partenariat avec l'Afrique comme mécanisme de suivi pour le NEPAD. Sa mission est «de catalyser l'action et de coordonner le soutien aux priorités africaines et au NEPAD». Une unité de soutien basée à l'OCDE coordonne le forum composé de représentants personnels des chefs d'Etat ayant souscrit au NEPAD, de l'Union africaine, des responsables des communautés économiques régionales, du président de la Banque africaine de développement, des chefs des Etats partenaires du développement, du président de la Commission européenne et des responsables de diverses organisations internationales.

21. Les derniers rapports d'activité publiés (présentés en 2006 à Saint-Pétersbourg) portent sur les infrastructures, la lutte contre le VIH/sida, et l'agriculture. Ils concluent que «bien peu, voire aucune avancée n'a été enregistrée» dans le secteur de l'agriculture. En ce qui concerne le VIH/sida et les infrastructures, des progrès ont été faits qui vont dans la bonne direction, mais il reste encore bien plus à faire. Des efforts particuliers doivent être déployés pour accélérer la mise en œuvre de projets et de programmes en matière d'infrastructures et pour étudier les besoins des groupes vulnérables dans la lutte contre le VIH/sida.

22. Le MAEP étant l'élément fondamental du NEPAD, il fait l'objet d'une attention toute particulière pour en évaluer les progrès. Jusqu'ici, trois pays seulement ont achevé le processus et publié leurs résultats (le Ghana, le Kenya et le Rwanda). Deux pays ont terminé le processus mais n'ont pas encore publié les résultats (l'Algérie et l'Afrique du Sud) et neuf autres ont démarré l'évaluation. La qualité du processus serait élevée au Ghana, avec une participation très large de la société civile et des parlementaires. Au Rwanda, au Kenya et en Afrique du Sud, elle aurait été dominée par l'exécutif. De même, il a été noté que la participation parlementaire avait été très faible tant pendant le processus d'évaluation que lors de la phase ultérieure de suivi des plans d'action des pays. De plus, les acteurs chefs de file, notamment la Commission économique de l'ONU pour l'Afrique (CEA/ONU) et certains pays participants, ont de plus en plus le sentiment que le mécanisme risque de s'atrophier si l'on n'y injecte pas les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les plans d'action émanant du processus. En outre, des préoccupations se sont exprimées concernant le manque de volonté politique de corriger des faiblesses identifiées dans le processus, voire simplement de les identifier correctement dans un premier temps (Manby, 2008).

23. Au final, le succès du MAEP sera déterminé selon qu'il aura su trouver un difficile équilibre entre des normes élevées, d'une part, et une large adhésion des pays africains, de l'autre. Des normes strictes et élevées pourraient compromettre l'idée d'une amélioration progressive en empêchant les pays d'adhérer au processus et de le mener à bien. Rabaisser les normes affaiblirait la crédibilité du mécanisme auprès de la communauté internationale et des organisations de la société civile. Cela est important dans la mesure où l'on s'attend implicitement à ce que les pays qui enregistrent de bons résultats puissent espérer une augmentation des flux d'aide. Les principales critiques portent sur la mise en œuvre du MAEP, jugée trop lente, et sur le fait que le MAEP manque d'autorité pour obliger à un véritable changement dans les pays mal gouvernés.

24. Du point de vue de la communauté internationale, la situation en 2006 laissait apparaître que les pays donateurs étaient en bonne voie de remplir les ambitieux engagements de Monterrey et Gleneagles. L'aide publique au développement avait augmenté depuis 2004 de 25 milliards de dollars pour atteindre 104,4 milliards, ce qui représentait 0,3 % du RNB des membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Toutefois, la part du lion de cette augmentation (18 milliards de dollars) pouvait être imputée à l'allègement de la dette, à savoir l'encours de la dette des Etats ou sous garantie des Etats qui est effacée par le pays créancier. Les années 2005 et 2006 ont vu un allègement exceptionnel de la dette à l'égard du Nigeria et de l'Irak, qui a gonflé les chiffres de l'APD.

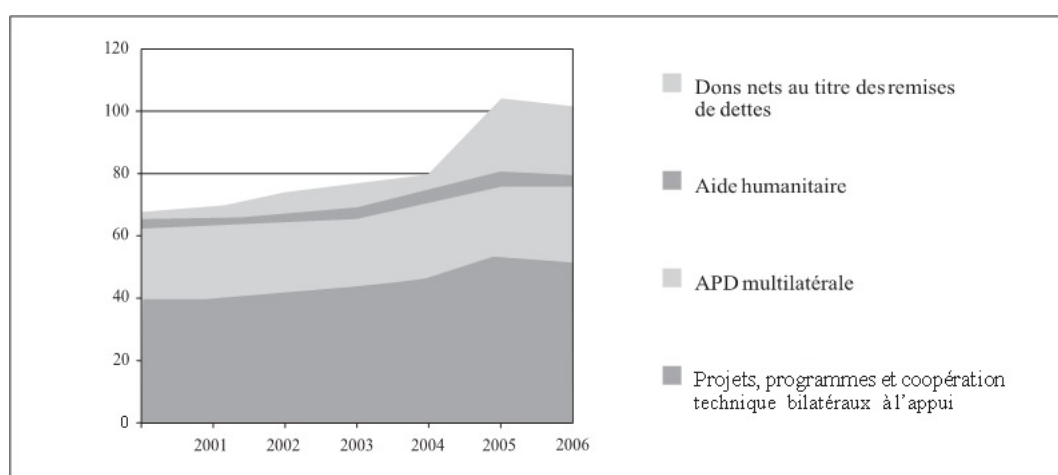
25. L'influence d'un allègement inhabituel de la dette doit également être prise en compte lorsque l'on évalue les derniers chiffres du CAD de l'OCDE sur l'APD en 2006. Selon ce dernier, l'APD des membres du CAD a chuté de 4,5 % essentiellement en raison d'une réduction de l'allègement de la dette. D'un point de vue positif, l'APD n'a pas réellement baissé dans les mêmes proportions, car l'allègement de la dette mentionné plus haut déforme la réalité. D'un point de vue négatif, toutefois, si l'on excepte l'allègement de la dette, l'APD a tout de même baissé de 0,8 % en 2006 par rapport à 2005. Le total de l'APD des 15 membres du CAD-UE a connu une légère hausse de 2,9 % en termes réels (compte tenu de l'inflation et des variations de taux de change), passant de 55,8 milliards de dollars en 2005 à 59 milliards en 2006. Cela représentait 0,43 % de leur revenu national brut (RNB) total, ce qui dépassait l'objectif collectif d'APD/RNB de l'Union européenne de 0,39 %. Afin de remplir leurs engagements internationaux d'ici à 2010, les pays de l'OCDE devront encore considérablement accroître leur financement de projets et de programmes de développement

ainsi que la coopération technique. Le CAD estime que les «promesses ne pourront être tenues que si le taux actuel d'accroissement des crédits affectés aux programmes axés sur le développement proprement dit fait plus que doubler au cours des quatre prochaines années».

26. En ce qui concerne leur engagement de doubler l'aide à l'Afrique d'ici à 2010, les donateurs du CAD sont aussi confrontés à des défis majeurs. Depuis 2004, l'aide pour les projets et programmes de développement et la coopération technique envers l'Afrique n'a quasiment pas augmenté. En apparence, les chiffres de l'APD sont meilleurs en raison de l'augmentation des allègements de dette et de l'aide humanitaire. Entre 2004 et 2006, le total de l'APD à l'Afrique est passé de 29,3 milliards de dollars à 43,4 milliards³. Toutefois, afin d'atteindre les objectifs de 2010, l'aide aux projets et programmes doit augmenter dans de larges proportions. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que l'objectif sera d'autant plus difficile à atteindre pendant les périodes de forte croissance économique que les cibles de l'APD sont définies en termes de parts du PIB alors que les décisions budgétaires sont débattues dans les parlements en chiffres absolus. Cela a d'ores et déjà motivé la mise en place de nouveaux mécanismes de financement (comme la taxe sur les billets d'avion) et les débats concernant une redéfinition de l'APD dans le cadre du CAD de l'OCDE pourraient bien s'intensifier.

Figure 1: Composants de l'APD nette des donateurs du CAD

La plus grande part de l'augmentation est attribuée à l'allègement de la dette



Source: CAD de l'OCDE

27. Comme nous l'avons déjà indiqué, la communauté internationale n'a pas seulement promis de fournir davantage d'aide mais aussi de fournir une aide de meilleure qualité. La première phase de suivi des objectifs pour le versement d'une aide effective en application de la Déclaration de Paris a été achevée en 2006. Le rapport fait état d'une situation mitigée et d'un besoin considérable de progrès. Selon le Secrétaire général de l'OCDE et le président du CAD de l'OCDE, tous les organismes donateurs «ont consenti de gros efforts pour mettre en œuvre la Déclaration de Paris en interne». Les donateurs semblent aussi comprendre, de plus en plus, que les pays ont besoin de définir leurs propres priorités, le rythme et l'ordre des réformes. Toutefois, la mise en œuvre est lente. Les pays se plaignent de la lenteur des changements dans les pratiques des donateurs, en particulier lorsqu'il s'agit de coopération technique dirigée par les donateurs et de la pratique, qui n'est abandonnée qu'à contrecœur, de l'aide liée. Les donateurs ont également beaucoup de progrès à faire en matière de coopération pour ce qui est des missions et de la mise en œuvre des programmes. Les pays doivent encore supporter un nombre élevé de visites de donateurs individuels, qui prennent beaucoup de temps et entraînent des coûts de transaction élevés (en 2005, les 34 pays en développement couverts par

3. Toutes les statistiques sont en dollars (Etats-Unis) constants 2005.

l'enquête ont reçu 10 507 missions de donateurs, soit plus d'une par jour ouvrable). La prochaine phase de suivi se déroule au cours du premier trimestre 2008; ses résultats seront examinés lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, prévu à Accra (Ghana) du 2 au 4 septembre 2008.

3. Mobiliser les parlements en faveur du développement de l'Afrique

28. En matière de politiques de développement, les années 1990 peuvent être considérées comme la décennie qui a mis l'accent sur le rôle de l'Etat dans la progression du développement dans les pays pauvres (voir «Rapport mondial sur le développement 1997: L'Etat dans un monde en mutation»). La notion d'Etat efficace a été assimilée, toutefois, à un exécutif efficace (Overseas Development Institute – ODI –, 2007) et largement axée sur la société civile pour l'équilibre des pouvoirs. Ce n'est que lentement et à la suite de réflexions de plus en plus critiques quant au rôle des ONG que les parlements des pays en développement ont retenu l'attention en tant qu'acteurs du développement. Ce sont des institutions formelles qui tirent leur légitimité directe de la population via un nombre croissant de consultations électorales libres. En tant que tels, ils sont désormais considérés comme des acteurs qui doivent jouer un rôle plus important dans la réduction de la pauvreté.

29. Le nouveau concept de partenariat en matière de développement tel qu'il est décrit ci-dessus implique également un rôle croissant pour les parlements. Le fait que les accords internationaux sur le développement comportent des objectifs clairs et des indicateurs pour en effectuer le suivi constitue déjà un pas en avant. Jusqu'à présent, toutefois, les mécanismes institutionnels de suivi des engagements des Etats sont uniquement composés de représentants de l'exécutif (comme le CAD de l'OCDE ou le Forum pour le partenariat avec l'Afrique). Les parlementaires, tant en Afrique qu'en Europe, peuvent jouer un rôle plus actif en matière de suivi et d'évaluation des progrès et de la mise en œuvre des engagements et des politiques. C'était aussi l'une des recommandations de la Déclaration du Cap, adoptée par des parlementaires européens et africains en mai 2006.

30. En raison de la nature des systèmes politiques, de la différence de capacité des parlements et des différents types d'actions nécessaires, le rôle des parlements en Afrique et en Europe sera examiné ci-après de façon séparée.

3.1. Le rôle des parlements africains – Renforcer les capacités et élargir l'espace parlementaire

31. Les années 1990 ont vu le retour du multipartisme dans toute l'Afrique. Les parlements africains émergent progressivement de leur rôle de «bénévoles» de l'exécutif et commencent à participer activement à l'élaboration des politiques et au contrôle de leurs exécutifs. Bien que le degré d'influence et d'indépendance des parlements varie considérablement d'un pays à l'autre, ils sont «sans doute plus puissants aujourd'hui qu'à aucun moment depuis l'indépendance» (Barkan *et al.* 2004). Le Rapport 2005 de la Commission économique de l'Organisation des Nations Unies sur la gouvernance en Afrique a conclu qu'environ un tiers des parlements africains étaient «largement libres de toute subordination à des organismes extérieurs dans les grands domaines de la législation».

32. Si cela représente un progrès considérable, cette image optimiste ne doit pas minimiser les immenses défis auxquels les parlements africains doivent encore faire face. Plus de la moitié d'entre eux ne peuvent agir indépendamment des autres agences gouvernementales (CEA/ONU 2005). Les réformes constitutionnelles ont théoriquement accru le pouvoir des parlements, mais les réalités politiques ne correspondent pas toujours à ces prescriptions. Des exécutifs forts caractérisent encore la politique africaine et le rôle constitutionnel des parlements reste limité dans de nombreux pays. Peu de parlements disposent d'un financement indépendant (au moyen de lignes budgétaires spécifiques), ce qui les rend dépendants d'un financement ad hoc émanant de l'exécutif.

33. Outre ces contraintes externes, il y a un certain nombre de contraintes internes et de limites à la capacité parlementaire. Les parlementaires africains comptent parmi les plus mal rémunérés au monde. Cela retient les meilleurs et les plus brillants de siéger au parlement. Les parlementaires sont contraints de compter sur d'autres sources de revenu, ce qui a non seulement pour effet de réduire le temps consacré au travail parlementaire mais est aussi une source de corruption et de favoritisme (CEA/ONU 2005).

34. En outre, de nombreux parlements manquent de ressources de base – bureaux, bibliothèques, matériel électronique, personnel parlementaire. Le Parlement du Malawi, par exemple, ne se réunit que huit à dix semaines par an en raison de contraintes financières. Le Parlement malien emploie seulement cinq assistants

parlementaires pour 11 commissions (Barkan *et al.* 2004, CEA/ONU 2005). Le manque d'accès à l'information et de moyens de communication avec les électeurs de leur circonscription ne permet pas de débats parlementaires informés ni un contrôle efficace de l'exécutif.

35. Pour évaluer le rôle des parlementaires dans le développement de l'Afrique, ces contraintes et ces difficultés doivent être prises en compte. Les appels à un accroissement de leur rôle doivent tenir compte des ressources humaines et financières disponibles, et de la rapidité avec laquelle elles peuvent être accrues. La participation des parlementaires ne peut se construire que progressivement et en fonction de la structure institutionnelle du pays. Les tentatives de dialogue doivent prendre soin de ne pas exclure ceux qui sont plus difficiles à atteindre. Dans le même temps, l'absence de capacité des parlements ne doit pas justifier leur mise à l'écart de l'élaboration des politiques de développement. Le renforcement des capacités et la participation parlementaire doivent aller de pair.

36. Le rôle des parlements dans les divers outils et stratégies de développement tels que le NEPAD et la réalisation des OMD est fondamentalement lié aux fonctions propres de tout parlement. Parmi les divers rôles des parlements et parlementaires, trois apparaissent particulièrement importants: la législation, le contrôle et la représentation. Indépendamment de la forme spécifique des systèmes politiques ou de la culture politique d'un pays, ce sont des moyens importants pour les parlements et les parlementaires d'orienter les politiques et de préparer l'avenir de leur pays.

37. En leur qualité de législateurs, les parlementaires débattent, examinent et votent des lois qui constituent le cadre juridique d'un pays et ont une incidence importante sur le développement économique et social. Les stratégies de réduction de la pauvreté engagées par la Banque mondiale sont un exemple frappant d'un accroissement de la participation parlementaire à l'élaboration des politiques de développement à l'échelle d'un pays. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) définissent les mesures macroéconomiques, structurelles et sociales que comptent mettre en œuvre les pays dans le cadre de programmes économiques d'ajustement structurel triennaux destinés à encourager la croissance et à réduire la pauvreté. Par le passé, les parlements ont été largement tenus à l'écart du processus des DSRP. Toutefois, leur mise en œuvre s'est fréquemment heurtée à la résistance des parlements nationaux quand il s'est agi d'introduire ou de modifier les lois requises. C'est pourquoi l'on s'accorde de plus en plus à considérer que les parlements doivent être systématiquement associés à la rédaction des DSRP et aux tâches ultérieures de mise en œuvre et de suivi.

38. Le suivi des politiques et une relation fortement fondée sur l'obligation de rendre des comptes entre les différentes branches gouvernementales sont au cœur du processus du NEPAD. Par l'intermédiaire du contrôle parlementaire, les gouvernements et la communauté des donateurs peuvent être contraints à rendre des comptes si les objectifs ne sont pas atteints au vu des divers indicateurs liés aux programmes de développement. Le Mécanisme africain d'évaluation des pairs dote les parlementaires d'un puissant outil pour faire pression sur leurs gouvernements. Plus le nombre de pays qui participent au MAEP est important, plus il sera difficile pour les autres Etats d'ignorer les appels à y adhérer et à se soumettre à une évaluation de leur système de gouvernance. Les parlements doivent également être associés plus systématiquement à la supervision de la mise en œuvre des plans d'action nationaux qui résultent du processus du MAEP.

39. Le processus d'établissement du budget est le moyen le plus efficace pour tout parlement d'assurer le contrôle de l'exécutif et de le mettre devant sa responsabilité de rendre des comptes. Les règles de transparence des finances publiques et les systèmes de gestion des dépenses publiques (y compris la parité hommes-femmes dans l'élaboration du budget et le financement du développement) sont au cœur des programmes de développement qui sont proposés sous forme d'aide budgétaire et d'autres approches fondées sur des programmes. De nombreuses agences bilatérales et multilatérales distribuent maintenant une part significative (entre 30 et 50 % pour la Commission européenne, le Royaume-Uni, la Banque mondiale et d'autres) sous forme de contributions directes au budget général d'un pays. Ces contributions sont pour la plupart liées à l'introduction de règles de transparence budgétaire et de programmes de réforme du secteur public. Les parlements peuvent profiter de ce nouvel espace et de cette transparence pour analyser et discuter de façon critique les budgets. Chaque fois qu'une APD est allouée, une partie des fonds devrait être réservée à la commission parlementaire compétente du pays bénéficiaire pour lui permettre d'assurer un contrôle parlementaire.

40. Lorsque les flux d'aide ne sont pas directement liés au budget d'un pays, le manque de transparence et de prévisibilité de ces flux ne permet pas aux parlements de les suivre facilement ni de contraindre les gouvernements à rendre des comptes. Les donateurs doivent par conséquent fournir rapidement des informations transparentes et complètes sur les flux d'aide afin de permettre aux partenaires de présenter des rapports budgétaires complets tant à leurs parlements qu'à leurs concitoyens. Les donateurs devraient

autoriser les parlements des pays bénéficiaires à décider conjointement des priorités et des buts de l'APD et à comparer les objectifs à ceux du NEPAD, et octroyer des ressources à un dialogue interparlementaire sur l'efficacité de l'APD entre députés des pays donateurs et des pays bénéficiaires.

41. La fonction de représentation recouvre le rôle des parlementaires en tant que lien entre l'exécutif et la population. Il s'agit de recueillir, rassembler et exprimer les préoccupations et les préférences de la population. En outre, les parlementaires sont aussi un canal pour informer les citoyens qu'ils représentent sur les politiques publiques et leur expliquer les choix et les arbitrages en la matière. En ce qui concerne le NEPAD et la réduction de la pauvreté, il s'agit d'une fonction particulièrement vitale. Les citoyens doivent être associés au processus de sorte qu'une base solide puisse se créer sur le terrain. Pour que les parlementaires soient des porte-parole auprès de la population, il faut qu'ils aient eux-mêmes un accès suffisant à l'information.

3.2. En Europe (par exemple, commissions parlementaires)

42. Le contrôle de la mise en œuvre du NEPAD étant avant tout une initiative africaine, il s'agit principalement d'une tâche réservée aux parlementaires africains. Le rôle des parlements européens est de soutenir leurs homologues africains dans cet effort. Cela signifie, d'une part, contrôler les engagements de leurs gouvernements en matière de coopération au développement. D'autre part, les parlements peuvent entamer un dialogue avec leurs homologues africains afin d'éclairer l'élaboration des politiques relatives aux questions de développement et de les rationaliser.

43. Les parlementaires des pays donateurs sont bien placés pour remplir une mission de supervision efficace sur les politiques de développement et les engagements de leurs gouvernements en matière d'aide. Les mécanismes et l'intensité avec laquelle les questions de développement sont suivies dans les parlements nationaux varient selon les pays européens. Certains d'entre eux ont mis en place des commissions parlementaires sur les politiques de développement. D'autres s'intéressent principalement aux questions de développement dans le cadre des discussions budgétaires et au moment de décider de l'allocation d'une aide au développement.

44. La façon la plus immédiate de participer pour les parlementaires est d'étudier les résultats de leurs gouvernements en fonction d'indicateurs convenus relatifs à la quantité et à la qualité de l'aide. Les rapports du CAD de l'OCDE sur les montants de l'aide apportée par ses membres fournissent aux parlementaires une base de questions aux gouvernements si les engagements ne sont pas honorés.

45. Toutefois, la coopération au développement ne consiste pas seulement à apporter une aide et à soutenir les programmes de développement dans les pays pauvres. Une approche cohérente des politiques de développement suppose également d'étudier d'autres domaines d'action qui ont une incidence sur les pays en développement. Les flux d'aide ont des effets moins prononcés s'ils sont compensés par des politiques génératrices de distorsion, comme les subventions agricoles ou les restrictions commerciales à l'encontre des produits des pays en développement. La garantie de l'accès au marché pour les produits africains et la réduction des subventions aux produits nationaux sont généralement considérées comme une étape importante vers l'intégration des pays africains dans les marchés et les chaînes de valeur au niveau mondial. Le NEPAD traite de ce sujet dans son document «L'initiative pour l'accès aux marchés». D'autres domaines qui ont une incidence plus ou moins directe sur les pays africains sont l'agriculture, les migrations, l'emploi, les finances, l'environnement, les sciences et technologies, la sécurité et la défense.

46. Très peu de pays ont jusqu'ici mis en place des mécanismes formels destinés à garantir une cohérence des politiques en matière de développement. Avec sa politique en faveur du développement mondial, la Suède est le premier pays de l'OCDE à formellement exiger que tous les domaines politiques contribuent à la réduction de la pauvreté dans le monde et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette politique s'accompagne de mécanismes de suivi très développés tels qu'un rapport annuel adressé au parlement. Les Pays-Bas ont un organe chargé de veiller à la cohérence des politiques. Celui-ci siège au ministère des Affaires étrangères; il adresse des rapports au parlement et publie des indices de cohérence. Ces rapports peuvent constituer un outil important pour le débat parlementaire au-delà de la commission sur le développement.

47. Le Centre for Global Development (Centre pour le développement mondial) souligne l'importance de la cohérence dans son indice d'engagement en faveur du développement. Cet institut de réflexion, dont le siège est à Washington, propose en effet une autre mesure de l'efficacité des donateurs. Afin d'obtenir une image plus complète de la coopération au développement, il mesure les résultats d'un pays dans les domaines de l'aide, du commerce, des investissements, des mouvements migratoires, de l'environnement, de la sécurité et

de la technologie. A titre d'exemple, l'indice pénalise les pays qui donnent d'une main (aide, investissements) et reprennent de l'autre (barrières douanières, pollution, etc.). Les Pays-Bas et les pays scandinaves figurent parmi les Etats qui ont les meilleurs résultats selon cet indice.

48. L'information est aussi une condition préalable à la participation effective des parlementaires européens au NEPAD et au développement africain. Si le NEPAD a considérablement attiré l'attention à ses débuts et lorsqu'il a reçu le soutien du G8, son évolution fait en revanche rarement l'objet de débats. Ce phénomène ne s'applique pas uniquement aux débats parlementaires. En général, la couverture des questions africaines par les médias met principalement l'accent sur les crises politiques et humanitaires. Rares sont les articles contenant des informations ou des analyses sur l'état d'avancement des activités du NEPAD ou du Mécanisme africain d'évaluation des pairs.

49. Les parlementaires qui prennent part à des politiques de coopération au développement constateront souvent qu'ils doivent déployer des efforts considérables pour expliquer les politiques de développement aux électeurs de leur circonscription. La pratique de déliement de l'aide en constitue une illustration. Alors que la coopération au développement a souvent été définie comme favorisant l'entrée sur le marché des produits nationaux, les Etats se sont engagés au sein de l'OCDE à délier l'aide. Les parlementaires doivent être en mesure d'informer leurs électeurs et les groupes de pression industriels et de leur présenter des arguments en faveur du déliement de l'aide. Selon une étude Eurobaromètre réalisée en 2005, 80 % des citoyens ont une perception du développement réduite à l'aide, mais néanmoins soutiennent l'aide au développement et les engagements de leurs gouvernements. Une étude Eurobaromètre de 2007 confirme ces conclusions, complétées par la perception que c'est l'Afrique subsaharienne qui a le plus besoin de l'aide au développement européenne. Si les parlementaires, dans leurs rapports avec les citoyens de leur circonscription, suscitent un soutien public aux politiques de développement globales, leurs arguments auront également plus de poids vis-à-vis des exécutifs.

3.3. Coopération parlementaire Afrique-Europe (Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA), Accord de coopération de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avec le Parlement panafricain (PAP), etc.)

50. Outre les parlements nationaux, les parlements régionaux et les réseaux et assemblées parlementaires jouent un rôle de plus en plus grand en encourageant la coopération au développement et le dialogue. Si, dans la forme, ils manquent d'autorité pour contraindre les Etats à rendre des comptes, leurs résolutions et recommandations sont largement reconnues comme des contributions importantes à l'élaboration des politiques au niveau mondial. Ils peuvent donner plus de poids à des opinions défendues par des parlementaires nationaux qui autrement passeraient inaperçues ou seraient à peine reconnues par les parlements nationaux.

51. Leur fonction sans doute la plus importante est de fournir une plate-forme pour créer des réseaux entre les parlementaires et leur permettre d'échanger des points de vue, des expériences et des exemples de bonnes pratiques. Pour les parlementaires européens, ils peuvent être une importante source d'inspiration pour leurs propres politiques sur les questions africaines et le développement. Pour les parlementaires africains, ils sont l'occasion de s'informer sur une variété de systèmes politiques et de formes d'organisation afin de déterminer lesquels pourraient être des modèles pour leur propre pays.

52. L'AWEPA répond à ces objectifs. Elle a pour principale fonction de renforcer les capacités parlementaires par l'échange et la sensibilisation aux questions de développement. Cette organisation internationale non gouvernementale compte quelque 1 500 membres issus de parlements d'Etats membres de l'Union européenne, de la Norvège, de la Suisse et du Parlement européen. Son origine remonte à la campagne visant à mettre un terme à l'apartheid en Afrique du Sud. Fondée en 1984, l'association a contribué, par l'intermédiaire de ses membres, à la mise en place de politiques de sanctions fondées sur la législation, le suivi et l'application. Actuellement, elle s'emploie à soutenir les parlements d'Afrique et à faire en sorte que les questions africaines restent en bonne place parmi les préoccupations politiques en Europe.

53. En tant qu'institution de l'Union africaine (UA), le Parlement panafricain est à l'origine destiné à être un forum de consultation sur les politiques de l'UA. Lancé en 2004 pour garantir que les Etats tiennent leurs promesses en matière de développement, le parlement doit en principe être doté à l'avenir de pouvoirs plus importants. Durant sa session de mars 2005, le Parlement panafricain a voté une résolution appelant les parlements nationaux à «exhorter leurs gouvernements à adhérer au MAEP comme preuve de leur engagement pour la démocratie et la bonne gouvernance en Afrique». Cela étant dit, cette assemblée comprend un certain nombre de parlements _ son deuxième vice-président est libyen _ dont les lettres de créances démocratiques sont discutables. Néanmoins, en tant qu'organe de l'Union africaine, c'est un forum naturel pour l'évaluation de l'état d'avancement des travaux du NEPAD. Dans ce contexte, le rapporteur

rappelle l'accord conclu par l'Assemblée parlementaire avec le Parlement panafricain en 2005 et estime que des mesures devraient être prises pour le mettre en œuvre plus activement, notamment en vue de renforcer le rôle de ce dernier en tant que tribune parlementaire pour passer en revue les activités d'institutions telles que la Banque africaine de développement. Il pourrait ainsi s'inspirer du rôle de l'Assemblée en tant que tribune parlementaire pour des institutions internationales telles que la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et l'OCDE.

54. Parmi les autres institutions et réseaux parlementaires engagés dans la mobilisation des parlements en Europe et en Afrique, dans le renforcement de leurs capacités et de leur action en matière de développement et dans la promotion du NEPAD, on citera l'Union interparlementaire, le Parlement européen, le Réseau parlementaire de la Banque mondiale (PNoWB), le Forum des parlementaires africains sur le NEPAD, le Groupe de contact des parlementaires africains pour le NEPAD, le Réseau des parlements africains pour la lutte contre la corruption (APNAC) et, dans le cadre de la protection de l'environnement en Afrique et de sa capacité d'autonomie alimentaire, le Réseau parlementaire de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (PNoUNCCD).

4. Le rôle du Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud)

55. Le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) est le premier mécanisme de dialogue du Conseil de l'Europe avec les pays en développement. En tant qu'organe du Conseil de l'Europe, il défend les valeurs fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et la prééminence du droit. Il s'attache essentiellement à promouvoir le dialogue entre l'Europe et ses voisins du sud du Bassin méditerranéen et de l'Afrique.

56. Le Centre Nord-Sud facilite le dialogue par une série de réunions Europe-Afrique. Préalablement au Sommet Union européenne-Afrique qui s'est tenu à Lisbonne en décembre 2007, le centre a organisé avec succès un Sommet Afrique-Europe de la jeunesse – qui sera suivi, de juin 2008 à novembre 2009, d'un programme d'activités qui pourrait bénéficier d'un concours financier de la Commission européenne (qui le coparraine) – ainsi qu'une conférence interparlementaire qui a été l'occasion pour les parlementaires d'apporter leur contribution au sommet officiel. Lors de la Conférence du Cap, organisée par le Centre Nord-Sud en mai 2006, les parlementaires ont fait un premier pas. Leur Déclaration du Cap appelle à un suivi parlementaire de la stratégie et des activités UEAfrique menées au titre du 10^e Fonds européen de développement dans le cadre de l'Accord de Cotonou.

57. Par son expertise en matière de promotion de la protection des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique, le Centre Nord-Sud est bien placé pour mettre l'accent sur ces domaines dans ses échanges avec les parlementaires africains. Le fait que le Conseil de l'Europe compte parmi ses membres des pays qui ont eux-mêmes récemment vécu et mené à bien la transition vers la démocratie est en outre un avantage. Partager cette expérience avec les parlementaires africains peut être une façon utile d'engager un dialogue constructif sur un pied d'égalité.

58. Le Centre Nord-Sud, en tant qu'Accord partiel du Conseil de l'Europe, connaît actuellement une crise due au retrait de l'Italie et de la France, deux importants contributeurs à son budget. Il faut absolument que le centre retrouve une assise financière solide et que son programme d'activités corresponde mieux aux besoins et aux intérêts de ses parties prenantes. L'adhésion du Monténégro, le 1^{er} mars 2008, est un signe encourageant qui laisse présager un retour de la confiance. Dans un réseau de plus en plus vaste de dialogues parlementaires et de programmes de renforcement des capacités, il est particulièrement important que les activités soient bien définies et ciblées. Les conférences ad hoc organisées par les donateurs se limitent bien trop souvent à des déclarations et à des rapports publiés sur internet. Si les processus de dialogue n'ont en soi aucun résultat quantifiable, une certaine forme de suivi ou de mise en œuvre d'activités garantit l'efficacité de ces efforts.

5. Le Sommet Union européenne-Afrique

59. Le Sommet Union européenne-Afrique, qui s'est tenu les 8 et 9 décembre 2007 à Lisbonne, a adopté une stratégie commune et un plan d'action afin de disposer des moyens et des instruments nécessaires pour mettre en œuvre le nouveau partenariat stratégique qui est censé caractériser les relations futures entre les deux continents. Bien qu'il repose toujours sur la solidarité de l'Europe envers l'Afrique dans les efforts pour vaincre la pauvreté et atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ce partenariat entend dépasser le cadre du développement et des relations donateur-bénéficiaire. Le plan d'action prévoit des partenariats dans huit domaines distincts pour la période 2008-2010 (date prévue pour le prochain sommet): paix et sécurité; gouvernance démocratique et droits de l'homme; commerce, intégration régionale et

infrastructures; objectifs du Millénaire pour le développement; énergie; changement climatique; migrations, mobilité et emploi; science, société de l'information et espace. Dans chaque domaine, le plan d'action définit les objectifs, les résultats escomptés et les activités prévues; la mise en œuvre du partenariat stratégique passera par des contacts politiques à haut niveau plus fréquents, y compris entre le Parlement panafricain et le Parlement européen ainsi qu'entre d'autres institutions de l'Union africaine et de l'Union européenne, et fera appel à la société civile, à des groupes d'experts mixtes, à des instituts de recherche, etc. Il faut espérer que les parlements nationaux seront eux aussi pleinement associés à la promotion et à la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie commune et du plan d'action.

60. Lors du Sommet de Lisbonne, l'Union européenne a signé les documents de stratégie par pays du 10e Fonds européen de développement (FED) avec 31 pays d'Afrique subsaharienne, pour un montant total de 8 milliards d'euros sur la période 2008-2013. Ces programmes de coopération, établis bilatéralement avec chaque pays, énoncent en détail les priorités et les résultats escomptés d'ici à 2013 dans les huit domaines de partenariat prévus par le Plan d'action du Sommet Union européenne-Afrique. L'une des nouvelles caractéristiques du 10e FED est l'existence d'une «tranche incitative» de 2,7 milliards d'euros qui doit servir à renforcer l'engagement mutuel en faveur de la bonne gouvernance. Les documents de stratégie des autres pays subsahariens sont en cours d'élaboration. Encore une fois, il est important que les parlements contribuent à la mise en œuvre effective de ces programmes.

61. En prévision du Sommet de Lisbonne, le Parlement européen a adopté, le 25 octobre 2007, une résolution générale sur l'état des relations entre l'Union européenne et l'Afrique⁴. Dans ce texte, le Parlement européen souligne notamment que les parlements nationaux et continentaux, tant en Afrique qu'en Europe, ont un rôle important à jouer pour améliorer la gouvernance et la fiabilité des engagements en matière d'aide ainsi que la coordination entre les donateurs en vue d'une meilleure prise en considération des «oubliés de l'aide» (paragraphe 36). Il relève que les parlements devraient pouvoir procéder à un examen complet de la programmation et considère comme une première étape la transmission à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE des documents de stratégie par pays (paragraphe 47). Il reconnaît l'utilité de l'appui budgétaire, qui permet notamment de favoriser l'amélioration des services sociaux de base, mais il souligne qu'il ne convient ni pour les Etats fragiles ni pour les pays en conflit et qu'il doit s'accompagner d'un renforcement des capacités des parlements (paragraphe 90). Il insiste aussi sur le fait que les parlements nationaux, régionaux et continentaux doivent être considérés comme bénéficiaires de l'aide (paragraphe 100) et estime que le contrôle parlementaire et l'approbation des ensembles de mesures d'aide au développement doivent conditionner le versement des crédits (paragraphe 105).

6. Le point sur quelques questions fondamentales

62. Au vu de l'analyse qui précède, il est clair que le contrôle parlementaire est important. De plus, par leurs questions et leurs débats, les parlements contribuent également à la fixation de l'ordre du jour. Deux thèmes du discours actuel sur le développement doivent donc être mis en évidence: le rôle de la bonne gouvernance pour le développement et l'autonomisation des femmes.

63. La bonne gouvernance est devenue à la fois une condition de l'aide au développement et un objectif en soi. Il est largement reconnu que la bonne gouvernance est une condition préalable vitale du développement. Le nombre croissant d'indices et de rapports sur la gouvernance révèle qu'il n'y a jusqu'ici aucun indicateur ou méthodologie parfait permettant d'évaluer la gouvernance. Pour les parlementaires, l'indice Open Budget Index récemment créé pourrait être particulièrement intéressant. Sur la base de questionnaires remplis par des experts locaux dans 59 pays participants, l'index évalue la disponibilité de documents budgétaires clés, la quantité d'informations qu'ils fournissent et le moment de leur diffusion auprès des citoyens.

64. La lutte contre la corruption constituant un aspect particulier de la gouvernance et étant spécialement applicable à la plupart des pays africains, elle a conduit à la création d'un réseau spécialisé. Le Réseau des parlements africains contre la corruption (APNAC), très actif, a des sections dans les pays participants qui travaillent en étroite coopération avec Transparency International. Il fournit aux parlementaires des outils et des informations pour lutter contre la corruption. Avant tout, il offre une plateforme d'échange d'expériences sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

65. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes conformément à la définition des Nations Unies – exigent un meilleur accès des femmes aux droits (égalité juridique), aux ressources (égalité des chances) et à la représentation (égalité politique). La promotion de l'égalité des sexes a une incidence sur la réduction de la

4. A6-0375/2007

pauvreté et la croissance, directement à travers la participation accrue des femmes à la main-d'œuvre, à la productivité et aux revenus, et, indirectement, à travers les effets bénéfiques qu'a l'autonomisation des femmes sur le bien-être des enfants et des familles.

66. Les parlements africains ne font pas beaucoup moins bien que les parlements européens en matière de représentation des femmes au parlement. D'après les statistiques communiquées par l'Union interparlementaire, les femmes représentent 19,8 % des parlementaires à la Chambre basse ou chambre unique dans les pays membres de l'OSCE. En Afrique subsaharienne, elles représentent 16,8 %, ce qui est donc plus qu'en Asie ou dans les pays arabes. Ces chiffres ne sont bien entendu pas représentatifs de la situation des femmes dans leurs sociétés respectives.

67. L'examen du budget dans une perspective d'égalité des sexes est un élément important du processus parlementaire (voir la [Recommandation 1739 \(2006\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur les budgets prenant en compte l'égalité des sexes). D'après le *Rapport de suivi mondial 2007*, plus de 60 pays ont, au cours de la dernière décennie, procédé à l'analyse des budgets publics pour évaluer leurs incidences et leurs effets différentiels sur les hommes et les femmes, ainsi que pour mesurer les contributions économiques des hommes et des femmes. S'il faut admettre que les parlements ne sont pas tous en mesure de procéder à ce type d'analyse, l'examen public du budget sous l'angle de l'égalité des sexes est un outil utile pour les parlementaires. Il est important à la fois pour intégrer le principe d'égalité des sexes dans les politiques publiques et pour donner aux citoyens la capacité d'influer sur l'élaboration des politiques et de demander des comptes aux gouvernements en matière de gestion des finances publiques.

7. Conclusions et recommandations

68. Le présent rapport constitue une tentative d'analyse de la contribution que peuvent apporter les parlementaires, en Europe et en Afrique, au programme d'action du NEPAD et à la réalisation de l'objectif de réduction de la pauvreté et des autres objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Après un bref historique du NEPAD et des engagements pris à Monterrey, en 2002, en ce qui concerne le financement des OMD, et à Paris, en 2005, en vue d'accroître l'efficacité de l'aide, il a fait le point sur les progrès enregistrés à ce jour dans le développement de l'Afrique, décrit les mécanismes de suivi existants et expliqué quels rôles peuvent jouer les parlementaires en Afrique et en Europe.

69. D'une manière générale, il convient d'intensifier le dialogue et la coopération bilatéraux entre parlements sur la question de l'aide publique au développement, que ce soit au niveau national ou au niveau continental. A cet égard, l'Assemblée parlementaire et le Parlement panafricain devraient prendre des dispositions pour concrétiser plus activement leur accord. Par ailleurs, il y a lieu de se féliciter de la déclaration commune adoptée par le Parlement européen et le Parlement panafricain avant le Sommet Union européenne-Afrique de Lisbonne en décembre 2007.

70. Les parlements devraient s'intéresser de plus près aux questions relatives au développement. Les parlements nationaux pourraient envisager de mettre en place des commissions sur la coopération au développement s'ils ne l'ont pas encore fait. Les parlementaires doivent être dûment mobilisés et informés et, dans ce contexte, les travaux d'organismes non gouvernementaux comme l'AWEPa et le PNoWB sont tout à fait essentiels.

71. Le MAEP est une importante initiative de l'Union africaine qui a pour but d'améliorer la gouvernance dans les pays participants, en partant du principe que la bonne gouvernance est primordiale pour créer un climat d'investissement positif, condition préalable à une croissance économique soutenue. L'Afrique devrait conserver le leadership de ces initiatives, mais les Etats membres du Conseil de l'Europe et leurs parlements devraient suivre attentivement l'évolution de la situation et poursuivre leur soutien.

72. En Afrique, il faudrait que les parlements jouent un rôle plus important et soient davantage impliqués dans l'élaboration et le suivi des politiques (objectifs du Millénaire pour le développement, Forum pour le partenariat avec l'Afrique, Mécanisme africain d'évaluation des pairs, Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté); il est également nécessaire de renforcer les capacités et les institutions. Les parlementaires devraient jouer pleinement leur rôle constitutionnel vis-à-vis de l'exécutif.

73. En Europe, l'Assemblée parlementaire devrait soutenir et privilégier le concept de participation parlementaire à l'aide publique au développement et au contrôle de cette dernière. Il faudrait suivre de manière plus effective les engagements sur les plans quantitatif et qualitatif, et veiller davantage à la cohérence des politiques. Les parlementaires devraient se mobiliser autour des questions relatives au développement de l'Afrique, notamment, et en expliquer l'importance aux citoyens de leurs circonscriptions.

74. L'expérience en matière de coopération internationale montre que l'échange d'expériences et de bonnes pratiques améliore la qualité des politiques. Parmi les institutions compétentes, le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe possède une vaste expérience à partir de laquelle il pourrait engager de nouveaux travaux axés sur l'éducation au développement mondial et sur la bonne gouvernance fondée sur les droits de l'homme, la démocratie et la prééminence du droit. Il est indispensable que le centre retrouve toute la confiance des Etats membres du Conseil de l'Europe en menant des programmes qui correspondent mieux aux besoins et aux intérêts de ses partenaires actuels et potentiels, avec le plein appui de l'Assemblée parlementaire.

8. Bibliographie

Forum du Partenariat pour l'Afrique, rapports d'avancement, 7e réunion du Forum du Partenariat pour l'Afrique, Moscou, Fédération de Russie, 26-27 octobre 2006.

Forum du Partenariat pour l'Afrique, mandat révisé, 5 octobre 2005.

Jeune Afrique, «Autodestruction programmée», 25 mars 2007.

Barkan *et al.*, «Emerging Legislatures: Institutions of Horizontal Accountability», in Levy, Brian, and Sahr Kpundeh, *Building State Capacity, in Africa*, World Bank Institute, Washington DC 2004, pp. 211-256.

Bayley Hugh et Turok Ben, «Holding Governments to Account on Commitments to Development. A Best Practice Toolkit for Parliamentarians in Africa, Europe and the West», octobre 2005.

Bio-Tchané Abdoulaye et Vibe Christensen Benedicte, «Right Time for Africa», *Finance and Development*, décembre 2006, volume 43, no 4.

Hebaum Harald, «Making the African Peer Review Mechanism (APRM) Work. A rough road ahead for NEPAD's key component», SWP – Document de travail FG6, 2005/05, Berlin, décembre 2005.

Hubli Scott K. et Mandaville Alicia P., «Parliaments and the PRSP», documents de travail du World Bank Institute, série *Contemporary Issues in Parliamentary Development*, 2004.

FMI, «Perspectives économiques mondiales», 2007, 2008.

FMI, *Perspectives économiques régionales, Afrique subsaharienne*, 2007, 2008.

Nijzink Lia, Mozaffar Shaheen et Azevedo Elisabete, «Parliaments and the enhancement of democracy on the African continent: An analysis of institutional capacity and public perceptions», in *The Journal of Legislative Studies*, 12 mars, 2006, pp. 311-335.

Manby Bronwen, *Was the APRM process in Kenya a waste of time?*, Open Society Institute, avril 2008.

Assemblée parlementaire de l'OTAN, session annuelle 2006, «Engagements du G8 envers les pays en développement», rapporteur: Hugh Bayley.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), document-cadre, www.nepad.org.

OCDE, discours de M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, et de M. Richard Manning, président du CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE, réunion du CAD à Washington, 15 avril 2007.

OCDE, «Rapports sur la coopération pour le développement», 2006, 2007.

Overseas Development Institute (ODI), «Parliamentary strengthening in developing countries», Rapport au ministère britannique pour le développement international, février 2007.

Radelet Steve, «Aid Effectiveness and the Millennium Development Goals», Center for Global Development, Washington DC, février 2004.

Stultz Newell M., «African States Experiment with PeerReviewing. The APRM, 2002 to 2007», in *Brown Journal of World Affairs*, 13:2 (été/automne 2007).

Terlinden Ulf, «Good Governance in Africa – a Parliamentarians' Forum on Realistic Policies in North and South», résumé des débats, conférence organisée par le Forum pour la politique du développement de InWEnt, Capacity Building International, Allemagne.

Ministère britannique pour le développement international, Division Politiques, «Helping Parliaments and Legislative Assemblies to Work for the Poor. A Guide to the Reform of Key Functions and Responsibilities», juillet 2004,

Commission du développement international de la Chambre des communes britannique, «The Commission for Africa and Policy Coherence for Development: First do no harm», premier rapport de la session 2004-2005.

Nations Unies, «Rapport 2007 sur les objectifs du Millénaire pour le développement», New York, 2007.

CEA/ONU – Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies –, «Rapport 2005 sur la gouvernance en Afrique».

Banque mondiale, «Rapports de suivi mondiaux», 2007, 2008.

Commission chargée du rapport: commission des questions économiques et du développement.

Renvoi en commission: [Doc. 10905](#) et Renvoi no 3236 du 26 juin 2006.

Projet de résolution adopté par la commission le 2 juin 2008. Membres de la commission: M. Márton **Braun** (Président), M. Robert Walter (Vice-Président) (remplaçante: M^{me} Claire **Curtis-Thomas**), M^{me} Doris **Barnett** (Vice-Présidente), M^{me} Antigoni Papadopoulos (Vice-Présidente), MM. Ruhi **Açikgöz**, Ulrich Adam, M^{me} Veronika Bellmann, M. Radu Mircea Berceanu, M^{me} Guðfinna Bjarnadóttir, MM. Vidar **Bjørnstad**, Jaime Blanco Garcia (remplaçante: M^{me} Elvira **Cortajarena**), Luuk Blom, Predrag Bošković, Patrick **Breen**, Gianpiero Carlo Cantoni (remplaçant: M. Dario **Rivolta**), Erol Aslan **Cebeci**, Ivané Chkhartishvili, Valeriu Cosarciuc, Ignacio Cosidó Gutiérrez, Joan Albert Farré Santuré, Relu Fenechiu, Carles Gasòliba i Böhm, Zahari Georgiev, Francis Grignon, M^{me} Arlette Grosskost, M^{me} Azra Hadžiahmetović, MM. Norbert **Hauptert**, Stanisław Huskowski (remplaçante: M^{me} Danuta **Jazłowiecka**), Ivan Nikolaev Ivanov, Jan Jambon (remplaçant: M. Luc **Van den Brande**), Miloš Jevtić, M^{me} Nataša Jovanović, MM. Antti Kaikkonen, Serhiy Klyuev, Albrecht **Konečný**, Bronisław **Korfanty**, Anatoliy Korobeynikov, Ertuğrul **Kumcuoğlu**, Bob Laxton, Harald Leibrecht, M^{me} Anna **Lilliehöök**, MM. Arthur **Loepfe**, Denis MacShane, Yevhen **Marmazov**, Jean-Pierre Masseret, Ruzhdi Matoshi, Miloš **Melčák**, José **Mendes Bota**, Mircea **Mereută**, Attila Mesterházy, M^{me} Olga Nachtmannová, M^{me} Hermine Naghdalyan, M. Gebhard **Negele**, M^{me} Mirosława **Nykiel**, M. Mark Oaten, M^{me} Ganira Pashayeva, M^{me} Marija **Pejčinović-Burić**, MM. Manfred **Pinzger**, Viktor Pleskachevskiy (remplaçant: M. Nikolay **Tulaev**), Claudio Podeschi, Jakob **Presečnik**, Jeffrey Pullicino Orlando, Maximilian **Reimann**, Roland Ries, M^{me} Maria de Belém Roseira (remplaçant: M. Maximiano **Martins**), M^{me} Gitte Seeberg, M. Samad Seyidov, M^{me} Sabina Siniscalchi (remplaçant: M. Giorgio **Mele**), MM. Giannicola Sinisi, Leonid Slutsky, Serhiy Sobolev, M^{me} Aldona Staponkienė, MM. Christophe Steiner, Vjačeslavs Stepanenko, Vyacheslav Timchenko (remplaçant: M. Yury **Isaev**), M^{me} Arenca Trashani, M^{me} Ester Tuiksoo, MM. Miltiadis Varvitsiotis, Oldřich **Vojříř**, Konstantinos Vrettos, Harm Evert Waalkens, Paul **Wille**, M^{me} Gisela **Wurm**, M^{me} Maryam Yazdanfar.

N.B. Les noms des membres qui ont pris part à la réunion sont imprimés en gras.

Ce texte sera débattu ultérieurement.